

Le GNC s'engage pour un nouvel accord de branche HCR

Dans le cadre de la proposition de révision de l'accord de branche du 28 juin sur les « frais de santé », le GNC a décidé de s'opposer au projet.

C'est à l'unanimité et avec le total soutien de ses associations de franchisés, que la décision a été prise dès le 26 juillet dernier.

Le Conseil d'administration de l'UMIH, réuni ce jour mercredi 3 août, a décidé à son tour, à une large majorité, d'exercer son droit d'opposition. Les deux organisations patronales UMIH et GNC, ensemble majoritaire, confirment la non-extension de cet accord au profit de leurs adhérents respectifs et plus largement de toute la profession.

Les motifs évoqués de cette opposition sont notamment :

- La demande de surseoir à cette augmentation tarifaire pour 6 mois a été ignorée, alors que le sujet aurait pu être débattu sereinement.
- Les modalités proposées dans le texte empêchent les entreprises de recourir à la concurrence.
- Le doublement de la part patronale est estimé difficilement supportable par les entreprises, dans le contexte économique actuel d'inflation et de la hausse des matières premières et de l'énergie, d'autant que le marché confirme à ce jour des offres commerciales plus compétitives pour des garanties similaires, voire meilleures.

Le GNC avec l'UMIH souhaite traiter sereinement dès septembre le sujet frais de santé avec les partenaires sociaux. L'objectif est d'aboutir à un accord équilibré pour préserver notre régime de branche santé HCR.

Dès la rentrée de septembre, le dialogue social se poursuit sur les sujets importants que sont : la compensation de la coupure, l'organisation du repos hebdomadaire, la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle et le handicap. Des avancées significatives doivent aboutir rapidement au bénéfice de l'attractivité de nos métiers.

Jean-Virgile Crance, président du GNC : *« Le choix d'opposition est fait en toute responsabilité. Notre mission est avant tout de défendre nos entreprises nos salariés, nos franchisés et l'attractivité de nos métiers. Nos organisations professionnelles souhaitent impulser un dialogue social dynamique dans le respect du paritarisme, fondement même du dialogue social. »*

Contact presse :

Jean-Virgile Crance – jvcrance@gnc-hotels.com - 06 37 06 37 07

Charlotte Le Moniet – charlotte.lemoniet@umih.fr – 07 87 02 69 66